CSEC

LE COMPTE RENDU
FORCE OUVRIERE EN BREF

EXTRAORDINAIRE
18 octobre 2021

Un CSE central extraordinaire s'est tenu ce lundi 18 octobre, suite à la tentative de suicide d'une salariée travaillant à Télématin.

Dès le début, Delphine Ernotte Cunci a donné des nouvelles de la personne. Elle a enchaîné ensuite en précisant que, dès vendredi, une enquête a été diligentée auprès d'un cabinet extérieur pour comprendre ce qu'il s'est passé.

« Ce drame arrive dans un contexte décrié ; je maintiens que le renforcement de notre filiale demeure un objectif stratégique, mais dans ce contexte d'incompréhension et cette escalade de tensions, je décide de stopper ce transfert automatique. La production de ces émissions sera transférée, mais les salariés pourront choisir ».

En clair, les salariés vont pouvoir rester salariés de France TV SA, et pourront, s'ils le souhaitent, continuer à travailler sur les émissions sur lesquelles ils sont. Par exemple via des détachements… La présidente a précisé avoir pris cette décision pour apaiser, et restaurer une confiance mutuelle.

En ouverture de séance, FO a prononcé une déclaration liminaire dans laquelle nous avons soulevé cette tension :

« La situation à Télématin est particulièrement tendue. Les élus FO ont notamment été contactés par des salariés mis à l'écart de l'antenne cet été, avec des explications peu convaincantes : des journalistes se sont par exemple entendus dire qu'il fallait peu de chroniqueurs pour incarner les chroniques, et qu'ils devaient donc cesser de faire des plateaux. Dans le même temps, des journalistes extérieurs étaient sollicités pour venir à l'antenne !

L'assurance maladie a reconnu officiellement la semaine dernière le burn out d'une journaliste comme étant une « maladie professionnelle » : elle est en arrêt de travail depuis de longs mois.

De nombreux salariés de Télématin souffrent de conditions de travail difficiles, avec des sujets qui sont refusés après investissement et investigations, avec une charge de travail augmentée du fait de la diminution du nombre d'assistants, et avec une forte pression depuis la rentrée pour relever le défi des matinales. Or, la santé des salariés est la priorité avant toute course à l'audience. Nous devons laisser la nouvelle formule de Télématin s'installer, mais elle ne doit pas se faire dans la douleur, alors que la perte de sens au travail est devenue une réalité. FO demande donc à la direction de prendre des mesures pour remédier aux dysfonctionnements managériaux. Ils ont un coût humain et un coût financier inacceptables. »

En séance, les élus ont salué ce revirement, qui met donc fin à cette question des transferts contraints (et de l'interrogation sur la légalité ou pas de l'utilisation de l'article L 1224-1). Plus largement, au-delà du sujet lui-même, il a été constaté qu'il y a effectivement un problème de management social, après une impulsion donnée, n'allant pas dans le bon sens.

Stéphane Sitbon Gomez a regretté de ne pas avoir réussi à convaincre de la pertinence du projet. **« *Et nous aurions dû étudier la piste du volontariat plus tôt* »**. Les élus ont partagé ce regret, car il est clair que l'utilisation des dispositions de cet article L 1224-1 était un choix violent, alors qu'il existait d'autres solutions.

Dans une délibération adoptée à l'unanimité, les élus ont précisé qu'ils ont le devoir de comprendre, et ont demandé qu'une étude soit faite par un expert pour identifier notamment les facteurs de risques professionnels dans l'organisation et les conditions de travail. L'expert sera invité à émettre un diagnostic, des recommandations et des mesures correctives.

→ Retrouvez cette délibération en cliquant ICI

Par ailleurs, les élus ont adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle ils prennent acte de la décision. Ils déplorent malgré tout que cela intervienne après plusieurs alertes. Ils s'interrogent par ailleurs sur les modifications juridiques concernant ces transferts d'actifs. Ils souhaitent avoir davantage de précisions sur les conditions exactes des détachements, et dans l'attente, de demandent la suspension du projet.

→ Retrouvez cette résolution en cliquant ICI